

Département du NORD
Arrondissement de DUNKERQUE
Canton d'HAZEBROUCK
COMMUNE D'HAVERSKERQUE

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le 
ID : 059-215902933-20240329-023_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 023_2024

Séance du vendredi 29 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vendredi vingt-neuf mars à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement en salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 18 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Maxime ROSKOSCHNY, conseiller municipal, ayant donné procuration à M. Francky SALON ;
M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h30

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Délibération 023_2024

OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA POSE DE REPERES DE CRUE PAR LE SYMSAGEL

VU

La proposition d'installation de repères de crue par le SYMSAGEL,

La crue de novembre 2023 et la crue de janvier 2024,

CONSIDERANT

Qu'il est de l'intérêt de la commune de pouvoir bénéficier de repères de crue ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **AUTORISER** Madame le maire à signer la convention avec le SYMSAGEL concernant la fourniture et la pose de repères de crue.
- **AUTORISER** Madame le maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

